

CONSEIL D'ADMINISTRATION  
Ce 19 février 2020

PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire du conseil d'administration de la Municipalité régionale de comté (MRC) d'Abitibi-Ouest tenue dans la salle du conseil de la MRC d'Abitibi-Ouest à La Sarre, le 19 février 2020 à 19 h 30.

Présents	MM.	Alain Gagnon	Préfet suppléant
		Marcel Cloutier	Authier
		Daniel Favreau	Chazel
		Daniel Céleste	Clermont
	Mme	Suzanne Théberge	Clerval
	MM.	Rémi Jean	Dupuy
		Henri Bourque	Gallichan
		Jean-Guy Boulet	La Reine
		Yves Dubé	La Sarre
	Mme	Lina Lafrenière	Macamic
	M.	Roger Lévesque	Normétal
	Mme	Louisa Gobeil	Palmarolle
	MM.	Pierre Godbout	Poularies
	Alain Gagnon	Rapide-Danseur	
	David Goulet	Ste-Germaine-Boulé	
	Florent Bédard	Ste-Hélène	
	Lucien Côté	Taschereau	
Directeur général :	M.	Normand Lagrange	
Directrice générale adj.:	Mme	Micheline Trudel	
Secrétaire d'assemblée:	Mme	Vanessa Pronovost	
Absents:	M.	Jaclin Bégin	Préfet
	Mme	Lorie Gagnon	Authier-Nord
	MM.	Jacques Ricard	Duparquet
		Léo Plourde	Roquemaure**
	Mme	Diane Provost	St-Lambert
	M.	Alain Guillemette	Val Saint-Gilles
Mme	Linda C.-Bédard	Secteur Languedoc	

Monsieur Alain Gagnon (A.-N.) préside la présente séance, tandis que monsieur Normand Lagrange agit comme directeur général.

CONSTATATION DU QUORUM ET DE LA RÉGULARITÉ DE LA SÉANCE

La séance ayant été convoquée dans le délai prescrit et le quorum étant satisfait, le président la déclare ouverte à 19 h 30.

PRÉSENTATION SPÉCIALE

Des capsules promotionnelles du *Circuit motoneige de l'Abitibi-Ouest* sont présentées aux membres du conseil d'administration. Des brochures leurs sont également remises.

\*\* Arrivée de monsieur Léo Plourde, il est 19 h 35.

## LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

- 1- Mot de bienvenue;
- 2- Lecture et adoption de l'ordre du jour;
- 3- Adoption du procès-verbal du 29 janvier 2020 ;
- 4- Ratification du procès-verbal du 20 janvier 2020 ;
- 5- Affaires en découlant;
- 6- Rapports et comptes rendus;
- 7- Information;
- 8- Internet haute vitesse;
- 9- Développement;
- 10- Aménagement;
- 11- Matières résiduelles;
- 12- Résolutions diverses;
- 13- Avis de motion, projet et adoption de règlement;
- 14- Parole au public;
- 15- Levée de la séance.

## ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

20-21

Proposé par monsieur Pierre Godbout, appuyé par monsieur Léo Plourde et unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour ci-haut mentionné.

## ADOPTION ET RATIFICATION DES PROCÈS-VERBAUX

Ayant déjà reçu copie des procès-verbaux, les conseillers de comté en dispensent la lecture.

### **Adoption du procès-verbal du conseil d'administration**

20-22

Proposé par monsieur Daniel Céleste, appuyé par monsieur Henri Bourque et unanimement résolu d'adopter le procès-verbal du conseil d'administration du 29 janvier 2020.

### **Ratification du procès-verbal du comité administratif**

20-23

Proposé par monsieur Daniel Céleste, appuyé par monsieur Léo Plourde et unanimement résolu de ratifier le procès-verbal du comité administratif du 20 janvier 2020.

## AFFAIRES EN DÉCOULANT

Rien de particulier n'est abordé sous cette rubrique.

## RAPPORTS ET COMPTES RENDUS

### **Conférence des préfets de l'Abitibi-Témiscamingue (CPAT)**

Un résumé des sujets traités lors de la rencontre de la Conférence des préfets de l'Abitibi-Témiscamingue, qui s'est tenue le 11 février dernier, est fait.

### **Centre intégré de santé et de services sociaux de l'Abitibi-Témiscamingue (CISSSAT)**

Le 10 février dernier se tenait, à la MRC d'Abitibi-Ouest, la tournée régionale de la Présidente-directrice générale du CISSSAT, madame Caroline Roy et du président du conseil d'administration, monsieur Claude Morin.

Suite à cette rencontre, une correspondance sera adressée à la ministre de la Santé et des Services sociaux, madame Danielle McCann, et la ministre responsable des Aînés et des Proches aidants, madame Marguerite Blais, afin de nous préciser l'avancement des projets de Maison des aînés de Palmarolle et d'agrandissement du Centre d'hébergement de soins de longue durée (CHSLD) de Macamic.

### **Journées de la persévérance scolaire**

Dans le cadre des journées de la persévérance scolaire, le Comité réussite éducative a organisé la conférence *Réinventer nos façons de faire*, présentée par madame Bénédicte Deschamps, le 18 février. Cette conférence était précédée de la levée du drapeau de la persévérance scolaire, au bureau de la MRC.

## INFORMATION

**Ministère de la Justice** – Le gouvernement a déposé le projet de loi 29, dans lequel il propose des changements avec l'objectif de permettre aux municipalités de surveiller des travaux de réfection mineurs et aussi d'assurer la pérennité de la *Loi sur les ingénieurs*.

## INTERNET HAUTE VITESSE

### **Déploiement de l'internet haute vitesse – Appui aux télécommunicateurs**

**ATTENDU QUE** le développement et l'offre de service Internet haute vitesse est considéré comme une avenue essentielle pour assurer le développement socioéconomique de la MRC d'Abitibi-Ouest et de la vitalité de son territoire;

**ATTENDU QUE** la MRC a défini clairement ses attentes quant au projet de développement qu'elle souhaite appuyer pour desservir le territoire : offrir un haut débit minimal de qualité avec une offre de grille tarifaire compétitive à toutes les résidences

et entreprises situées en milieu urbain comme rural, et ce, dans toutes les municipalités du territoire de la MRC d'Abitibi-Ouest;

**ATTENDU** le programme *Québec haut débit* du ministère de l'Économie et de l'Innovation ayant pour objectif de soutenir financièrement des projets qui offre aux citoyens, aux organismes et aux entreprises situés en milieu rural un service Internet haut débit;

**ATTENDU QUE** des télécommunicateurs ont confirmé à la MRC d'Abitibi-Ouest qu'ils ont élaboré un projet visant à desservir 100 % du territoire de la MRC d'Abitibi-Ouest, qui se traduit par la construction d'un réseau de fibre à la maison (FTTH);

**ATTENDU QU'** il y a lieu d'appuyer les projets présentés dans le cadre du programme *Québec haut débit*, puisqu'ils permettront éventuellement d'offrir une couverture internet haute vitesse à toutes les résidences et entreprises non ou mal desservis du territoire de la MRC d'Abitibi Ouest;

**ATTENDU QU'** il s'agit d'un projet d'investissement majeur pour laquelle il doit y avoir une contribution financière gouvernemental, via le programme *Québec haut débit* destiné à brancher et améliorer la desserte d'internet haute vitesse offerte aux foyers québécois;

20-24

**EN CONSÉQUENCE,** il est proposé par monsieur Daniel Favreau, appuyé par monsieur Henri Bourque et unanimement résolu:

- **QUE** la MRC d'Abitibi-Ouest appuie tous les projets présentés dans le cadre du programme *Québec haut débit* du ministère de l'Économie et de l'Innovation, permettant d'offrir un service internet haute vitesse à l'ensemble des citoyens de son territoire;
- **QUE** la MRC d'Abitibi-Ouest appuie les dépôts de demandes de financement auprès du *Fonds pour la large bande* du CRTC, ainsi qu'aux éventuels programmes de financement gouvernementaux additionnels, le cas échéant, visant à soutenir financièrement des projets qui offre aux citoyens, aux organismes et aux entreprises situés en milieu rural un service internet haute vitesse;
- **QUE** la MRC d'Abitibi-Ouest assure aux télécommunicateurs son entière collaboration pour assurer l'avancement et la réalisation du projet;
- **QUE** copie de la présente résolution soit transmise à chacun des télécommunicateurs concernés, à madame Suzanne Blais, députée d'Abitibi-Ouest ainsi qu'à monsieur Pierre Fitzgibbon, ministre de l'Économie et de l'Innovation.

#### DÉVELOPPEMENT

#### Route verte – Programme d'aide aux infrastructures de transport actif Véloce III – Volet 3

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Taschereau a déposé une demande d'aide financière au ministère des Transports, dans le

cadre du Programme d'aide aux infrastructures de transport actif Véloce III – Volet 3, pour l'entretien de la Route verte;

**ATTENDU** les travaux à réaliser au cours de l'année 2020 et la contribution de la Municipalité de Taschereau;

**ATTENDU** l'implication de la MRC d'Abitibi-Ouest à l'égard de la Route verte;

20-25 **EN CONSÉQUENCE,** proposé par monsieur Jean-Guy Boulet, appuyé par monsieur David Goulet, et unanimement résolu :

- **D'ENGAGER** auprès de la Municipalité de Taschereau, un montant de 9 594 \$ pour des travaux à réaliser dans le cadre du Programme d'aide aux infrastructures de transport actif Véloce III – Volet 3;
- **D'UTILISER** l'enveloppe du Fonds de développement des territoires à cet effet.

**Fonds de développement des territoires – Politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie (PSPS)**

Enveloppe additionnelle et date de dépôt de projets

**ATTENDU QUE** des sommes sont disponibles dans l'enveloppe du Fonds de développement des territoires;

20-26 **EN CONSÉQUENCE,** proposé par monsieur Florent Bédard, appuyé par monsieur Rémi Jean et unanimement résolu :

- **DE PROCÉDER** à un appel de projets auprès des municipalités, dans le cadre de la PSPS, pour un montant maximal de 20 000 \$ par municipalité;
- **DE FIXER** la date de dépôt de projets au 18 mars 2020.

Mise à jour

20-27 Proposé par monsieur Henri Bourque, appuyé par monsieur Yves Dubé et unanimement résolu d'adopter la mise à jour de la Politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie.

Ladite politique fait partie des présentes pour valoir comme si, ici, au long reproduite.

AMÉNAGEMENT

**Certificat de conformité – Ville de La Sarre : Règlement 17-2019 modifiant le règlement de zonage**

20-28 Proposé par monsieur Daniel Favreau, appuyé par madame Suzanne Théberge et unanimement résolu d'émettre un certificat de conformité, au Schéma d'aménagement et de développement révisé, pour le règlement numéro 17-2019 modifiant le règlement de zonage numéro 11-81 de la Ville de La Sarre.

## MATIÈRES RÉSIDUELLES

### Élimination des matières résiduelles dans un lieu d'enfouissement technique (L.E.T.) – Appel d'offres

**CONSIDÉRANT** l'appel d'offres pour l'élimination des matières résiduelles dans un lieu d'enfouissement technique;

**CONSIDÉRANT** la soumission déposée, les échanges et la correspondance;

20-29

**EN CONSÉQUENCE,** proposé par monsieur Lucien Côté, appuyé par monsieur David Goulet et unanimement résolu :

- **D'OCTROYER** le contrat pour l'élimination des matières résiduelles du territoire de la Municipalité régionale de comté d'Abitibi-Ouest à la compagnie Multitech Environnement (3766063 Canada inc.), et ce, pour une période de cinq (5) ans, soit du 19 février 2020 au 18 février 2025;
- **QUE** le cahier des charges, la soumission, l'annexe jointe à la présente, et cette résolution constituent le contrat liant les parties.

Le cahier des charges, la soumission et l'annexe font partie des présentes pour valoir comme si, ici, au long reproduits.

### Tricentris – Contribution exceptionnelle

20-30

Proposé par monsieur Henri Bourque, appuyé par madame Lina Lafrenière et unanimement résolu :

- **DE VERSER** à Tricentris, la contribution exceptionnelle pour l'année 2020;
- **DE NE PAS IMPOSER** la quote-part conditionnelle prévue à cet effet aux prévisions budgétaires 2020.

## RÉSOLUTIONS DIVERSES

### Communication internet – Équipements

20-31

Proposé par monsieur Yves Dubé, appuyé par monsieur Daniel Céleste et unanimement résolu :

- **D'ACCEPTER** l'offre de service de Télébec société en commandite, pour le remplacement d'équipements de communication internet;
- **D'UTILISER** l'enveloppe du Fonds de développement des territoires à cet effet.

## **Conseil d'administration – Prochaine rencontre**

20-32

Proposé par monsieur Florent Bédard, appuyé par madame Louisa Gobeil et unanimement résolu :

- **DE REPORTER** la séance ordinaire du conseil d'administration du 18 mars, au 25 mars 2020;
- **QU'**un avis public de cette modification au calendrier des séances soit publié par le directeur général.

## **AVIS DE MOTION, PROJET ET ADOPTION DE RÈGLEMENTS**

### **Règlement 01-2020 – Règlement afin d'établir les modalités et les conditions administratives et financières relativement à l'implantation, l'entretien et l'exploitation d'un système de télécommunications**

Ayant déjà reçu copie du règlement, les conseillers de comté en dispensent la lecture.

20-33

Proposé par madame Lina Lafrenière, appuyé par monsieur Jean-Guy Boulet et unanimement résolu d'adopter le Règlement 01-2020, dit Règlement afin d'établir les modalités et les conditions administratives et financières relativement à l'implantation, l'entretien et l'exploitation d'un système de télécommunications.

Ledit règlement est inscrit au livre des règlements de la MRC d'Abitibi-Ouest et fait partie des présentes pour valoir comme si, ici, au long reproduit.

### **Règlement 02-2020 – Règlement modifiant le Règlement délégrant certains pouvoirs d'autoriser des dépenses et de passer des contrats**

Ayant déjà reçu copie du règlement, les conseillers de comté en dispensent la lecture.

20-34

Proposé par monsieur Yves Dubé, appuyé par monsieur Roger Lévesque et unanimement résolu d'adopter le Règlement 02-2020, dit Règlement modifiant le Règlement délégrant certains pouvoirs d'autoriser des dépenses et de passer des contrats.

Ledit règlement est inscrit au livre des règlements de la MRC d'Abitibi-Ouest et fait partie des présentes pour valoir comme si, ici, au long reproduit.

## **PAROLE AU PUBLIC**

Rien de particulier n'est abordé sous cette rubrique.

LEVÉE DE LA SÉANCE

20-35

Proposé par madame Suzanne Thériège, appuyé par monsieur Henri Bourque et unanimement résolu de lever la séance. Il est 20 h 45.

\_\_\_\_\_  
Le préfet

\_\_\_\_\_  
Le directeur général

ADOPTÉ LE : 25 mars 2020

*Je, Jaclin Bégin, préfet, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.*